



Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 11/10/22
ID : 031-213104219-20221007-ARR2022_13_AGP-AR

ARTICLE 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Muret et à M le Président du conseil d'administration du SDIS31.

Fait à Pins-Justaret, le 7 octobre 2022.

Le Maire,



Philippe GUERRIO

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notifié le :

Signature de l'intéressé :